



Frame Juice - FRJ1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (CE) n°

453/2010 Date d'émission : 02/09/2012 Date de révision : 9/6/2022 Remplace: Version :
1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit Cadre

Juice

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Utilisations identifiées PC35 Produits de lavage et de nettoyage

1.3 Fiche de données de sécurité détails du fournisseur

Fournisseur	VeloBrands Ltd Coppelstone Mill Coppelstone Devon EX17 5NF sales@juicelubes.co.uk	Distributeur :	SARL Apesud Cycling 12 rue des cades 34680 SAINT GEORGES D'ORQUES FRANCE Tel: 04 34 17 03 80 Email: contact@apesud.com
-------------	--	----------------	---

1.4. Numéro de téléphone d'urgence Téléphone

d'urgence + 44 (0) 1363 85617

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification (CE 1272/2008)

Dangers physiques	Aérosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé	Irrit. cutanée 2 - H315 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Chronique aquatique 3 - H412
Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)	F+;R12. R52/53,R67.
Risques pour la santé humaine	Les gaz ou les vapeurs sont nocifs en cas d'exposition prolongée ou à des concentrations élevées. La concentration et l'inhalation délibérées du contenu de ce récipient sont dangereuses et peuvent être fatales. Les vapeurs et les pulvérisations/brouillards à forte concentration sont narcotiques.
Dangers pour l'environnement	Le produit contient une substance toxique pour les organismes aquatiques et peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.
Physico-chimique	Les aérosols peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés, en raison d'une augmentation excessive de la pression. Le produit est extrêmement inflammable. Lorsqu'il est pulvérisé sur une flamme nue ou sur un matériau incandescent, les vapeurs de l'aérosol peuvent s'enflammer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme



Signal de motricité

Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur H315 Provoque une irritation de la peau. H336 Peut provoquer des somnolences ou des vertiges. H412 Nocif à long terme pour la vie aquatique.
Mises en	gardeP210 Conserver à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. P251 Ne pas percer ou brûler, même après usage. P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. P410+P412 Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122°F. P102 Conserver hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les vapeurs/ les pulvérisations. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.
Contient détergents	HYDROCARBONES , C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane,PROPAN-2-OL Etiquetage des ≥ 30% d'hydrocarbures aliphatiques, < 5% de parfums

2.3. Autres risques

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients		
GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS ; Numéro CAS : 68476-85-7	PETROLE GAZ Numéro CE : 270-704-2	60-100%
Classification Flam. Gaz 1 - H220 Presse. Gaz liquéfié - H280	Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE) F+;R12 Carc. Cat. 1;R45 Muta. Cat. 2;R46	
HYDROCARBONES, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane Numéro CAS : -	Numéro CE : 921-024-6	10-30%
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Irrit. cutanée 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Chronique aquatique 2 - H411	Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE) Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.	Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119475514-35
PROPAN-2-OL Numéro CAS : 67-63-0	Numéro CE : 200-661-7	1-5%
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Irrit. des yeux 2 - H319	Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE) F;R11 Xi;R36 R67	Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119475558-25

HEXANE-norme			<1%
Numéro CAS : 110-54-3	Numéro CE : 203-777-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119480412-44	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Irrit. cutanée 2 - H315 Repr. 2 - H361f STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Chronique aquatique 2 - H411		Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE) F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 N;R51/53	

ACÉTATE D'ÉTHYL			<1%
Numéro CAS : 141-78-6	Numéro CE : 205-500-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119475103-46	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Irrit. des yeux 2 - H319 STOT SE 3 - H336		Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE) F;R11 Xi;R36 R66 R67	

Le texte intégral de toutes les phrases R et mentions de danger est affiché dans la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales Porter immédiatement la personne affectée à l'air frais.

Inhalation En cas d'inhalation du spray/brouillard, procéder comme suit. Transporter la personne affectée à l'air frais, la maintenir au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne affectée au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon

Contact avec les yeux immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles de contact et écarter les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Informations générales Lagravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires Notes pour le médecin Traiter les symptômes

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Extinguer avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou un brouillard d'eau.

Date de révision :

Révision :

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques Extrêmement inflammable. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre près du sol et parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et de retour de flamme. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser lorsqu'ils sont chauffés, en raison d'une augmentation excessive de la pression.

5.3. Conseils aux

pompiers Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.
Mesures de protection pendant la lutte contre les incendies Prévenir les pompiers de la présence d'aérosols.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.
Éviter l'inhalation des vapeurs.

6.2. Précautions environnementales

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le déversement ou l'écoulement ne pénètre dans les égouts, les canalisations ou les cours d'eau. Contenir le déversement avec du sable, de la terre ou un autre matériau incombustible approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas fumer, ne pas provoquer d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation à proximité du produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Absorber le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible. Laisser s'évaporer de petites quantités, si cela ne présente pas de danger. Ne pas laisser le produit pénétrer dans des espaces confinés, en raison du risque d'explosion.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions d'emploi Lire et suivre les recommandations du fabricant. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou tout matériau incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Précautions de stockage Extrêmement inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker à des températures modérées dans un endroit sec et bien ventilé. Récipient sous pression : protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Date de révision : Révision :
9/6/2022 2

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS ; GAZ DE PÉTROLE
Limite d'exposition à long terme (TWA 8 heures) : WEL 1000 ppm
1750 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes) : WEL
1250 ppm 2180 mg/m³

HYDROCARBURES, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-
hexane Limite d'exposition à long terme (TWA 8 heures) : WEL 1200
mg/m³

PROPAN-2-OL

Limite d'exposition à long terme (TWA 8 heures) : WEL 400 ppm
999 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes) : WEL
500 ppm 1250 mg/m³

HEXANE-norme

Limite d'exposition à long terme (TWA 8 heures) : WEL 20 ppm 72
mg/m³ ACÉTATE D'ÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (TWA 8 heures) :
WEL 200 ppm Limite d'exposition à court terme (15
minutes) : WEL 400 ppm WEL = Workplace Exposure
Limit (limite d'exposition sur le lieu de travail)

Commentaires sur les ingrédients LEMT = Limites d'exposition au poste de travail

PROPAN-2-OL (CAS : 67-63-0)

DNELIndustrie - Cutanée ; Effets systémiques à long terme : 888 mg/kg/jour
Industrie - Inhalation ; Effets systémiques à long terme : 500
mg/m³ Consommateur - Cutané ; Effets systémiques à long
terme : 319 mg/kg/jour Consommateur - Cutané ; Effets
systémiques à long terme : 26 mg/kg/jour Consommateur -
Inhalation ; Effets systémiques à long terme : 89 mg/m³

PNEC- Eau douce ; 140,9 mg/l
- Eau de mer ; 140,9 mg/l
- Libération intermittente ; 140,9 mg/l
- Sédiment (eau douce) ; 552 mg/kg
- Sédiment (eaux marines) ; 552 mg/kg
- STP ; 2251 mg/l
- Sol ; 28 mg/kg

8.2. Contrôle de

<u>l'exposition</u>	Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation des vapeurs et des pulvérisations/brouillards.
Contrôles techniques appropriés	Respecter les éventuelles limites d'exposition professionnelle pour le produit ou les ingrédients.
Protection personnelle	Lors de l'utilisation, ne pas fumer.
Protection des yeux/du visage	Des lunettes conformes à une norme approuvée doivent être portées si une évaluation des risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes doivent être portées : Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains	En raison de la forme de l'emballage, un aérosol, le risque de contact avec la peau est faible. Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'un contact avec la peau est possible. Il est recommandé que les gants soient fabriqués dans le matériau suivant : caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). gant le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau du gant.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains après manipulation. Laver les mains à la fin de chaque période de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Utiliser une lotion appropriée pour les mains afin d'éviter le dégraissage et la fissuration de la peau.
Protection	respiratoire Si la ventilation est insuffisante, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Date de révision :
9/6/2022
9.1. Informations sur les propriétés physiques et
chimiques de base Apparition Aérosol.

Révision :
2

Couleur Incolore.

Odeur Solvants organiques.

et intervalle d'ébullition initiaux à -2°C @ 1013 hPa

Point d'éclair	<-40°C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Inférieure : 1,8 % - Supérieure : 9,5
Pression de vapeurca	. 590 à 1760 kPa à 45°C
Densité de vapeurca	. 1,5 à 15°C
Coefficient de partage	logPow : environ 2,3 à
2,8 Température d'auto-inflammation	410-580°C

CommentairesLes informations fournies s'appliquent à l'ingrédient principal.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
Composé organique volatil	Ce produit contient une teneur maximale en COV de 550 g/l.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

RéactivitéStable à des températures ambiantes normales et en cas d'utilisation conforme aux recommandations.

10.2. Stabilité chimique

StabilitéÉviter les conditions suivantes : Chaleur, étincelles, flammes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké conformément aux recommandations.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation. Éviter d'exposer les récipients aérosols à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviterTenir à l'écart des matières oxydantes, de la chaleur et des flammes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké conformément aux recommandations. Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : Gaz ou vapeurs toxiques et corrosifs.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales concentration et l'inhalation délibéréesdu contenu de ce récipient sont dangereuses et peuvent être fatales.

InhalationConscience , voire mort. Les vapeurs et les pulvérisations/brumes à fortes concentrations sont narcotiques.

Date de révision :

Révision :

2

Contact avec la peau peut être irritant pour la peau.

Contact avec les yeux Les vapeurs ou les pulvérisations dans les yeux peuvent provoquer une irritation et des picotements.

Risques sanitaires aigus et chroniques	Arythmie (écart par rapport au rythme cardiaque normal). Irritation de la peau. Effet narcotique.
Voie de pénétration	Inhalation
Organes cibles	Système nerveux central Système respiratoire, poumons
Symptômes	médicauxIrritation de la peau. Arythmie (écart par rapport au rythme cardiaque normal). Effet narcotique. Les vapeurs peuvent provoquer des somnolences et des vertiges.

SECTION 12 : Informations écologiques

ÉcotoxicitéDangers pour l'environnement : Ce produit n'a pas été testé, mais il contient des ingrédients qui sont nocifs pour les organismes aquatiques et qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Lors d'une utilisation normale, la volatilité des composants et la forme de l'emballage, conteneur pressurisé, rendent peu probable l'entrée dans l'environnement aquatique, cependant, ne pas vider ou déverser dans les égouts ou les cours d'eau. S'assurer que le récipient est vide avant de l'éliminer afin d'éviter que le contenu ne pénètre dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

ToxicitéNon disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulationNon disponible.

Coefficient de partage $\log Pow$: environ 2,3 à 2,8

12.4. Mobilité dans le sol

MobilitéNon connue.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB Non disponible.

12.6. Autres effets

indésirables

Autres effets indésirablesNon disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations généralesNe pas percer ni incinérer, même lorsqu'il est vide.

Méthodes d'élimination Éliminerles déchets dans un site d'élimination des déchets agréé conformément aux exigences de l'autorité locale chargée de l'élimination des déchets. Les conteneurs doivent être soigneusement vidés avant d'être éliminés en raison du risque d'explosion. Les conteneurs vides ne doivent pas être percés ou incinérés en raison du risque d'explosion.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

GénéralitésCe produit est emballé conformément aux dispositions relatives aux quantités limitées du CDGCPL2, de l'ADR et de l'IMDG. Ces dispositions permettent d'exempter du contrôle le

transport d'aérosols de moins d'un litre emballés dans des cartons de moins de 30 kg de poids brut, à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences de ces règlements pour indiquer qu'ils sont transportés en tant que quantités limitées. Les aérosols qui ne sont pas emballés et étiquetés de la sorte doivent porter les mentions suivantes.

14.1. Numéro

ONU Numéro	1950
ONU (ADR/RID)	1950
Numéro ONU	1950
(IMDG) Numéro	
ONU (OACI)	AEROSOLS

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition approprié (ADR/RID)

Nom d'expédition approprié (IMDG)
AEROSOLS Nom d'expédition approprié (ICAO) AEROSOLS Nom d'expédition approprié (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Label ADR/RID	3
Classe IMDG	2.1
Classe/division OACI	2.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe

d'emballage Non applicable.

14.5. Risques environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin No.

14.6. Précautions particulières

pour l'utilisateur Code de restriction du tunnel (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Transport en vrac Sans objet.
conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Réglementations nationales	TheChemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation européenne	Règlement de la Commission(UE) n° 453/2010 du 20 mai 2010.
	GuideLimites d'exposition sur le lieu de travail EH40. CHIP pour tous HSG228. Fiches de données de sécurité pour les substances et les préparations. Guide agréé de classification et d'étiquetage (sixième édition) L131. Code de pratique des fabricants d'aérosols britanniques 7e. édition 1999

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Commentaires de révision	Ajout d'informations complémentaires.
Date de révision	9/6/2022
Révision	2
Numéro de la FDS	11674
Statut de la FDS	Approuvé.
Phrases de risque dans leur intégralité	R11 Facilement inflammable. R12 Extrêmement inflammable. R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R62 Risque possible d'altération de la fertilité. R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67 Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.
Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeur hautement inflammables. H229 Récipient sous pression : peut éclater s'il est chauffé H280 Contient des gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation de la peau. H319 Provoque une grave irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme. H412 Nocif à long terme pour la vie aquatique.

Date de révision :
9/6/2022

Révision :
2

Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus. Ces informations sont, à la connaissance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que ces informations conviennent à l'usage qu'il en fait.